

Saint-Flour → Vivre sa ville

CONSEIL COMMUNAUTAIRE ■ Le projet architectural de l'équipement présenté aux élus par le maître d'œuvre

Le complexe sportif couvert se dessine

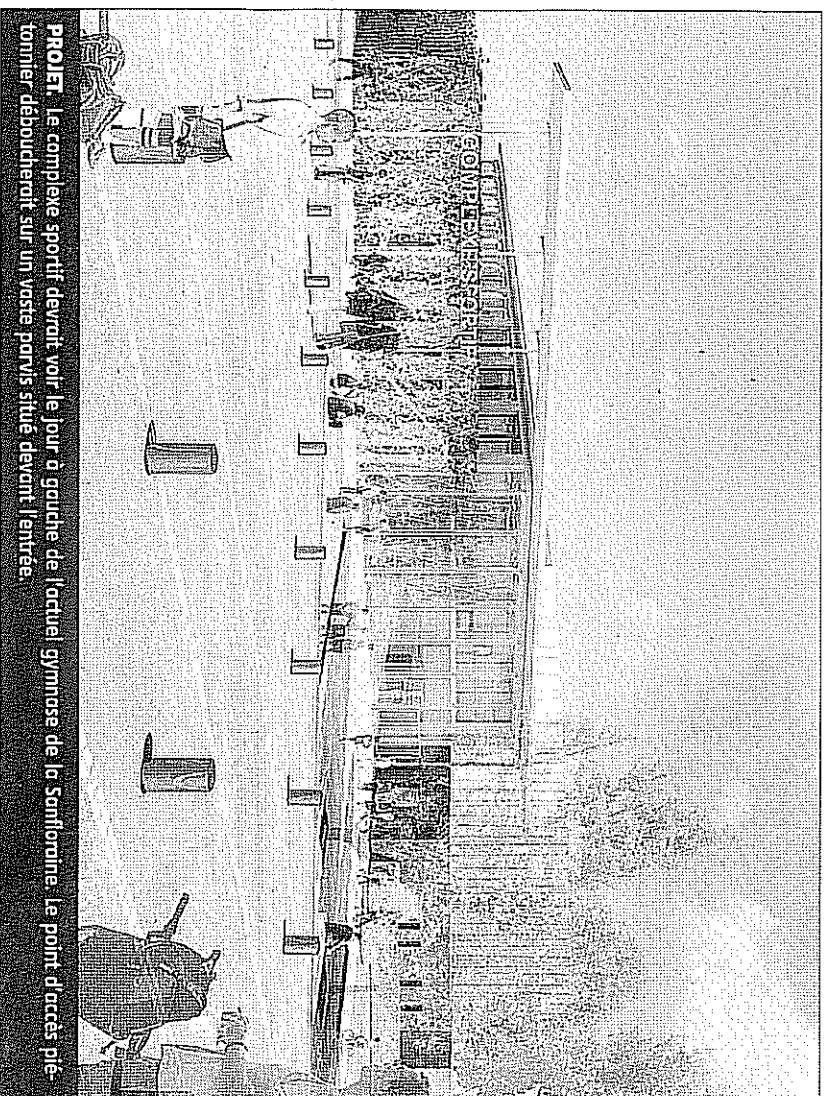
Le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre du complexe couvert multisports a présenté son travail au cours du dernier Conseil communautaire.

Sébastien Besse

La désormais pris forme sur le papier. Après l'étude de faisabilité et de préprogrammation, et après le concours de maîtrise d'œuvre, le projet de complexe couvert multisports intercommunal se précise. Il vient d'être présenté, jeudi soir, au Conseil communautaire du Pays de Saint-Flour, par la société HBM Architectes (*), lauréate du concours, que les élus ont ensuite choisie comme maître d'œuvre.

1 Une nouvelle construction. Le complexe, d'un montant prévisionnel d'environ 4,5 millions d'euros HT, pourrait voir le jour sur le terrain situé à gauche de l'actuel bâtiment de la Sanflorraine. L'équipement serait composé de deux volumes principaux clairement identifiés : le gymnase omnisports, d'une hauteur utile de 9 mètres, et la partie dédiée au dojo et à une salle annexe, d'une hauteur de 3,50/4 mètres. Entre ces deux volumes : un patio végétal perméable, entre autres fonctions, d'éclairer naturellement les vestiaires, bureaux et autres locaux.

Dans le projet, le hall d'entrée et une salle de réception sont superposés côté sud-est et donnent sur une verrière végétalisée, sur deux niveaux. Le pavillon du gardien et le local de



PROJET. Le complexe sportif devrait voir le jour à gauche de l'actuel gymnase de la Sanflorraine. Le point d'accès piétonnier déboucherait sur un vaste parvis situé devant l'entrée.

stockage sont conçus « comme des boîtes venant se greffer sur la façade sud-est ».

2 Quel devenir pour l'actuel gymnase de la Sanflorraine ? Il serait détruit. À l'origine, il était envisagé d'aménager un parking en ses lieu et place. Dans son projet, l'équipe lauréate du concours prévoit d'y créer un espace vert. Le stationnement, d'une capacité de 120 places, serait réalisé en sous-sol du futur bâtiment, dans un espace fermé. Un accès au complexe depuis le parking est prévu.

3 L'articulation de la partie gymnase ? Les dimensions de la partie gymnase la rendent accessible, outre au handball, à la pratique des différents sports en salle. Des gradins repliables permettent aussi l'installation de terrains de basket. Une surface est également réservée, en plus, à l'escalade, et une surépaisseur est dédiée à la mise en place de cibles de tir à l'arc.

Côté capacité d'accueil, la complémentarité entre gradins fixes et mobiles permettrait de parvenir jusqu'à 700 places.

« On a fait ce choix en toute connaissance de cause parce que 1.000 places représentaient un investissement nettement supérieur », a commenté Pierre Jarlier, président de la Communauté de communes.

4 La polyvalence du complexe ? Questionné par Hervé Carlayrade (Saint-Flour) sur les possibilités de polyvalence de l'équipement, l'architecte, Jean-François Marion, a notamment indiqué qu'il faudrait être attentif aux types de revêtements de sol qui seraient choisis. « On ne peut pas faire une polyvalence

totale sur tous les types de revêtement sportifs ». Concernant la salle annexe, elle pourra être totalement polyvalente et pourrait être ouverte complètement sur le hall d'entrée pour dégager un plus grand espace. La salle de judo, dotée du tatami, est, quant à elle, d'une « polyvalence plus limitée ».

5 Et maintenant ? Prochaine étape : la présentation du projet aux utilisateurs. Comme pour le centre aquatique, Pierre Jarlier a précisé que « nous nous engagerons dans l'opération dès lors que nous serons sûrs de pouvoir l'assumer financièrement ». Une étude prospective prenant en compte les charges fixes et les évolutions des recettes, notamment au regard de la réforme de la taxe professionnelle, sera confiée au cabinet Klopffer, pour un coût d'environ 10.000 €.

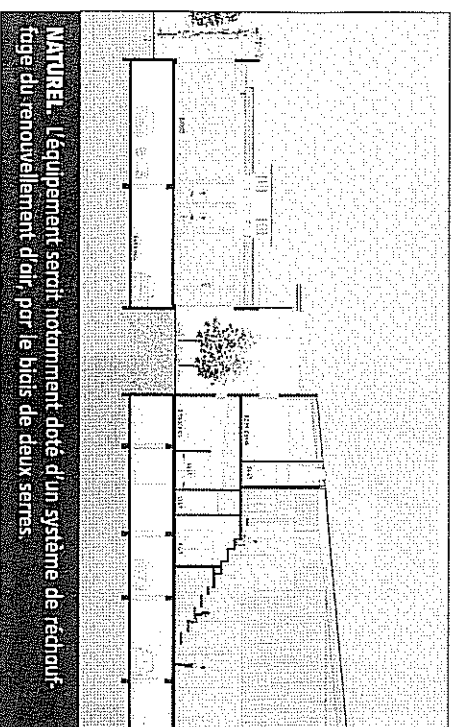
« On va donc se lancer dans la maîtrise d'œuvre jusqu'à l'avant-projet définitif, réaliser cette étude, et concerter les utilisateurs pour bien mettre au point le projet. C'est au terme de ces trois exercices simultanés que nous prendrons une décision définitive sur la réalisation de cette opération », a indiqué Pierre Jarlier. Tourné vers les utilisateurs présents dans la salle, il les a tout de même invités à « ne pas se faire trop de souci », mais, a-t-il insisté, « c'est un exercice que nous devons réaliser, parce qu'il s'agit d'un investissement lourd ».

(*) L'équipe est constituée des courants suivants : HBM Architectes, représentée par Didier Blanc et Julie Boninjal la société IGETEC, représentée par Gérard Cranonelle, et la société SERIAL, représentée par Christian Stadler.

Un bâtiment conçu pour une basse consommation énergétique

Le projet est celui d'un bâtiment à basse consommation énergétique (BBC). « Nous anticipons sur les futures réglementations, dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Il est important qu'un chantier donne l'exemple, dans le secteur », a souligné Pierre Jarlier.

« La réglementation thermique actuelle exige pour un bâtiment comme celui-ci un niveau de performances d'environ 120 kWh consommés par an. Pour concevoir un bâtiment BBC, on doit diviser les consommations, tout usage, par deux. Les usages concernent le



MATURÉ. L'équipement serait notamment doté d'un système de réauintage de renouvellement d'air, par le biais de deux serres.

chauffage, l'eau chaude sanitaire et l'électricité », a expliqué Gérard Cranonelle.

Pour y parvenir, un travail a été effectué sur l'isolation thermique (patio, parking couvert fermé...). Un système de réchauffage du renouvellement d'air est, par ailleurs, prévu par le biais de deux serres, avant qu'il ne soit réinsufflé dans les locaux.

Pour l'eau chaude sanitaire, des capteurs solaires fabriqués par le fabricant français Soltherm représentent 60 % de l'énergie. Un appareil de récupération d'énergie sur les eaux usées des douches est également, entre autres, pré-

vu. L'accent est aussi mis sur l'éclairage naturel. « Selon les calculs réalisés, ce bâtiment, dont la surface représenterait environ deux fois celle de l'actuel gymnase, permettrait d'économiser 10.000 € sur les consommations électriques, chauffage et fluide. Nous passerions de 30.000 € aujourd'hui à 20.000 €.

Pour parvenir à un niveau de ce type, la conception du bâtiment est très importante. Le patio et les serres centrales ne sont pas seulement d'agrément, ce sont des sas thermiques », a notamment insisté Pierre Jarlier.